



Colloque Napoléon III et l'économie – Paris, 12 mai 2022

**Discours de François Villeroy de Galhau,
Gouverneur de la Banque de France**

Contact presse : Mark Deen (mark.deen@banque-france.fr)

Mesdames, Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui à Citéco, et d'introduire ce colloque « Napoléon III et l'économie », organisé en partenariat avec la Fondation Napoléon. Il constitue une suite logique au colloque « Napoléon et l'économie » de 2016, qui avait connu un vif succès. À vrai dire, celui-ci me paraît encore plus justifié : « Louis-Napoléon le Grand », selon le titre du livre que Philippe Séguin lui a consacré en 1990ⁱ, a fait nettement plus que son oncle pour le développement économique de la France, et l'histoire lui rend tardivement mais progressivement justice.

Louis-Napoléon Bonaparte s'est passionné très tôt pour les questions économiques et sociales. Lecteur d'Adam Smith, de Jean-Baptiste Say ou encore de Saint-Simon, il s'est forgé des convictions fortes sur les bénéfices du développement industriel et bancaire pour l'ensemble de la société, et a tout fait pour le favoriser. Le bouillonnement technologique, industriel, économique et financier se traduit en effet par le décollage économique tant attendu – ou le rattrapage économique, je laisserai les experts trancher. L'investissement doubla, et la production industrielle de la France augmenta de 50% entre le début des années 1850 et 1869. Sous Napoléon III, la France croît et s'enrichit, s'équipe comme un pays émergent et comme rarement dans son histoire.

Avant de céder la parole aux panélistes, permettez-moi d'esquisser quelques évolutions de la Banque de France sous le règne de Napoléon III, dans ces deux décennies charnières que furent les années 1848 à 1870. Comme vous le verrez, ces évolutions sont étroitement associées à celles du pays, dont elle a accompagné l'essor économique.

Napoléon I^{er} avait créé la Banque de France en 1800, dans un mouvement plus vaste de construction des institutions françaises. Pour unifier les « grains de sable » de la nation, il fallait « jeter des masses de granit » sur le sol français, selon son expression célèbre. La banque centrale était alors une société cotée, et son capital était détenu par des actionnaires privés – elle fut nationalisée au

siècle suivant, en 1945. En revanche, elle bénéficiait de la garantie de l'État, et avait naturellement vocation à servir des intérêts généraux.

L'inflation était très faible sous Napoléon III, et ne constituait donc pas une préoccupation. La stabilité monétaire de l'époque était remarquable : le franc germinal, créé par Napoléon 1^{er} avec une indexation bimétallique sur l'argent et sur l'or, eut cours jusqu'en 1914 et devint la monnaie de référence en Europe. Fort et stable, le franc germinal a apporté la confiance en la monnaie qui constituait de toute évidence une autre condition de l'essor économique. Il est d'ailleurs intéressant de noter que seuls quatre gouverneurs se sont succédés sous le règne de Napoléon III – parmi lesquels Antoine d'Argout, qui assura cette fonction de façon quasi-continue de 1836 à 1857, survivant ainsi à deux changements de régime –, contre une dizaine de ministres des finances : la Banque de France était une incarnation de la stabilité, même dans une époque de relative stabilité ministérielle ! D'une façon qui fait résolument écho avec notre époque contemporaine, le règne de Napoléon III fut aussi celui de l'innovation dans les moyens de paiement, avec l'introduction du chèque en 1865.

Cette stabilité et cette capacité d'innovation servirent l'enjeu essentiel : le financement du décollage économique et la révolution industrielle dont la France prenait enfin le train. Cette « révolution » a débuté en Angleterre au milieu du XVIII^{ème} siècle, et fut précisément favorisée par le développement des premiers chemins de fer, que Napoléon III a eu l'occasion d'essayer en 1833, à l'âge de 25 ans. Une fois au pouvoir, la promotion de nouvelles infrastructures, en particulier ferroviaires, a été au cœur de son action.

Ce programme d'investissement majeur fut financé majoritairement par un secteur bancaire privé lui-même très dynamique. Le XIX^{ème} siècle fut en effet « l'ère du capital »ⁱⁱ. La France n'y fit pas exception : sous Napoléon III, un système bancaire moderne vit le jour, avec la création par exemple du Crédit Foncier, du Crédit Industriel et Commercial, du Crédit Lyonnais, de la Société Générale... La Banque de France contribua, elle aussi, à financer ces infrastructures – ou plus précisément à les refinancer. En effet, les obligations

émises par sociétés de chemin de fer ont pu être prises en garantie de façon très novatrice, et similaire à certains types de collatéral toujours éligibles aujourd'hui. Et elle investit directement dans des actions émises par les mêmes sociétés pour sa Caisse de Réserve, qui servait à financer un des tout premiers régimes de retraite.

En retour, le choix de ces implantations du réseau de succursales de la Banque de France en province fut très largement guidé par la desserte du territoire par ces nouvelles routes ferroviaires. En effet, le monopole d'émission des billets, initialement obtenu en 1803 et restreint à Paris, fut renouvelé et étendu à tout le territoire français en 1848, quelques mois avant l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte en tant que premier président de la République française. Cela conduisit la Banque de France à opérer une fusion-absorption des banques émettrices locales qui avaient été établies dans les villes principales. Cela marqua le début de l'expansion du réseau de la Banque de France : entre 1848 et 1870, le nombre de nos succursales fut multiplié par cinq, passant d'une dizaine à une cinquantaine d'implantations.

De façon tout aussi visionnaire, après le renouvellement de son privilège d'émission en 1857, la Banque de France rendit mobile son taux d'escompte, auparavant fixe, aux alentours de 5%. Cette mobilité avait vocation à accompagner les différentes phases des cycles économiques courts, découverts en 1862 par Clément Juglar, un des premiers économistes à s'intéresser de façon précise aux cycles économiques. Le taux d'escompte variable constitue un précurseur de notre politique moderne, dont l'instrument principal reste le taux directeur.

À l'international, Napoléon III fut à l'initiative de l'Union latine qui, au-delà des 4 pays initiaux (France, Belgique, Suisse et Italie), regroupa jusqu'à 32 pays, de l'Argentine à la Finlande. La Convention monétaire du 23 décembre 1865 institua une harmonisation monétaire fondée sur le bimétallisme or-argent du franc germinal. Le principe était simple : les monnaies de référence de chaque pays de l'Union avaient le même poids or-argent tout en gardant leur nom et leur symbole national. Ces monnaies pouvaient ainsi circuler indifféremment

dans tous les pays de la Convention. Ce premier système monétaire international était un peu le précurseur notre Union monétaire européenne, plus d'un siècle après.

En conclusion, si je devais résumer, je dirais que le Premier Empire fut celui de la création de la Banque de France, et le Second Empire celui de son expansion. Nombre d'évolutions dans les domaines financier et monétaire sous Napoléon III frappent par leur caractère visionnaire. Certains aspects historiques du Second Empire résonnent également avec notre histoire contemporaine, de façon hélas plus dramatique : la guerre de Crimée, qui se déroula autour de la base navale de Sébastopol entre 1853 et 1856, se solda par la défaite de l'empire russe face à une coalition internationale dont la France. Nous en avons gardé un Traité de paix – celui de Paris en 1856 –, beaucoup de noms de la toponymie parisienne... et peut-être un espoir pour le conflit d'aujourd'hui, qui a des conséquences si dévastatrices pour le peuple ukrainien. Je vous remercie de votre attention.

ⁱ Philippe Séguin, *Louis Napoléon le Grand*, 1990

ⁱⁱ Eric Hobsdawn, *The Age of Capital: 1848-1875*, 1975